

En partenariat avec :



LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Sous la Direction scientifique de Me Yann Rouanet



1^{er} Avril 2022 à GAP (Diocèse)
13 mai 2022 à BRIANCON (Salle du vieux Collombier)

Inscription gratuite est obligatoire :

- En ligne : <https://forms.gle/kitoTuf1ngFZvH3V6>
- Auprès de l'AMF 05 : contact@maires05.com

8 h 15 - 9 h

Accueil des participants

9h00

Propos introductifs de :

- ❖ Président de l'AMF 05, Jean Michel ARNAUD
- ❖ Président du CAUE 05, Arnaud MURGIA
- ❖ Bâtonnier des Hautes-Alpes, Maître Corinne PELLEGRIN
- ❖ Présidente de l'Ordre des architectes en PACA, Maryline CHEVALIER

Présentation et animation de la journée par Maître Yann ROUANET

Avocat Spécialiste en Droit Public et Docteur en Droit Public

9h30 - 10h00

La soumission d'un projet à une autorisation d'urbanisme : les différentes catégories d'autorisation

- ❖ Carole ROCHAS, Architecte Conseil du CAUE

10h00 - 10h45

Le contenu du projet et sa présentation : une demande avant tout déclarative / la qualité de pétitionnaire / le recours à un architecte / la présentation des éléments techniques

- ❖ Emmanuelle MARAIS, Avocate
- ❖ Maryline CHEVALIER, Architecte

10h45 - 11h15

La phase d'instruction : la vérification de la compatibilité du projet avec les règles applicables et la motivation de l'avis du Maire

- ❖ Elodie DUCREY, Avocate
- ❖ Gilles COROMP, Architecte

11h15 - 11h30 : PAUSE CAFE

11h30 – 12h00

Les différents types de délais d’instruction et les prolongations éventuelles pour dossier incomplet

- ❖ Carole ROCHAS, Architecte Conseil du CAUE

12h00 – 12h30

La délivrance de l’autorisation d’urbanisme : une compétence de principe dévolue aux Maires mais qui connaît quelques exceptions

- ❖ François DESSINGES, Avocat

Pause déjeuner (Cocktail offert aux participants)

14h15 – 15h00

Le contentieux : petit aperçu des règles applicables en la matière:

- ❖ Isabelle CATELAN, Avocat
- ❖ Yann ROUANET, Avocat

15h00 – 16h00

Le service après-vente des autorisations d’urbanisme : la durée de validité, les modificatifs, la conformité, le constat des infractions...

- ❖ Emilie OLIVIER, Avocate
- ❖ Aurélien PY, Avocat

16h00

Les questions de la salle

Clôture de la journée

L'Association des Maires de France des Hautes-Alpes représente, forme, informe et conseille les Maires et Présidents d'intercommunalité des Hautes-Alpes sur tous les aspects juridiques liés à la gestion de leurs collectivités.

Affiliée à l'Association des Maires de France (AMF), l'AMF05 est une association pluraliste dont la mission principale est d'accompagner les élus du bloc communal dans l'exercice de leur fonction.

Président : Jean-Michel ARNAUD

Directrice : Lucie CEZANNE



Contact :

8, place Charles de Gaulle

05130 TALLARD

04.92.43.50.81

contact@maires05.com

www.maires05.com

Facebook: [AMF05](#)

YouTube-Chaine : [AMF05](#)

Le CAUE05 accompagne les collectivités en amont de leurs projets architecturaux et urbains (construction / réhabilitation de bâtiments / aménagements d'espaces publics / élaboration ou révision de leurs documents d'urbanisme, etc...). Il mène des actions d'information et de sensibilisation des élus locaux et maîtres d'œuvre sur les thématiques relevant notamment de la construction et l'aménagement.

Le CAUE 05 est une association créée par la loi 1977 sur l'architecture. Il adhère au réseau national des 92 CAUE départementaux (Fédération Nationale des CAUE).

Président : Arnaud MURGIA

Directeur : Alain MARS



Contact :

1, Avenue Alexandre Didier

05000 Embrun

04.92.43.60.31

caue05@caue05.com

www.caue05.com

Facebook : [CAUE 05](#)

L'ordre des avocats des Hautes-Alpes est heureux de s'associer à cet événement permettant de démontrer un large panel de compétences locales. Le droit public reste un domaine d'une grande technicité, sans cesse en évolution et laissant une grande part d'interprétation dans la mise en œuvre des textes, notamment pour les autorisations d'urbanisme.

L'expérience du conseil au quotidien de nos avocats auprès des collectivités territoriales, les enseignements des contentieux menés dans ce domaine permettent d'offrir un riche retour d'expérience prouvant à quel point compétence peut rimer avec proximité.

Présidente : Le Bâtonnier, Corinne PELLEGRIN



Contact :

7 Avenue Jean Jaurès «le

Corindon», 05000 Gap

04.92.52.09.82

avocats.hautes.alpes@wanadoo.fr

www.avocats-hautes-alpes.fr

Facebook : [Avocats des Hautes-](#)

[Alpes](#)

L'Ordre des Architectes est un organisme de droit privé chargé de missions de service public institué par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour rôle de défendre l'intérêt public de l'architecture.

L'inscription à l'Ordre des Architectes confère le droit de porter le titre d'architecte et d'exercer la profession.

Le Conseil régional de l'Ordre PACA compte 2831 architectes dont 91 installés dans les Hautes-Alpes.

Parmi ses missions premières, il assure la tenue du tableau régional des architectes et sociétés d'architecture, il protège le titre, il veille au respect de la déontologie, et il représente la profession. Ses actions visent à faire connaître et valoriser le rôle et les compétences de l'architecte, et à diffuser la culture architecturale.

Présidente : Maryline CHEVALIER



Contact :

12, bd Théodore Thurner

13006 Marseille

04 96 12 24 00

odredesarchitectes@croapaca.fr

www.architectes.org/provence-alpes-cote-d-azur

Facebook : croapaca